DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
COMMUNE DE NOISY LE ROI (78590)

NOISY-LE-ROI

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-13-02-08

Date de convocation : 7 février 2023
Date d'affichage : 16 février 2023

MISE EN CONFORMITE DU BARRAGE DE RENNEMOULIN : PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Nombre d'élus : 28
Présents : 22
Représentés : 6
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 22
Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvy HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL
Absents ayant donné pouvoir : 6
Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA
Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE
Secrétaires de séance :
Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le procès-verbal du 15 mars 2020 portant élection des conseillers municipaux,
VU le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020,
VU le plan local d'urbanisme de Noisy-le-Roi,
VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 30 aout 2022,
VU l'arrêté préfectoral n° 22-098 du 24 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet de mise en conformité du barrage de Rennemoulin sur le territoire des communes de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des deux communes,
VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre au 16 décembre 2022 inclus,
VU le rapport du commissaire enquêteur,
VU le courrier du Préfet des Yvelines, en date du 25 janvier 2023, demandant de soumettre les conclusions du commissaire enquêteur au conseil municipal pour avis,
VU l'avis de la commission Politique de la ville – Urbanisme du 9 février 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable sur :

1) L'enquête publique unique portant sur l'utilité publique de la mise en compatibilité du PLU : rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 10 janvier 2023
2) Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Noisy-le-Roi pour ledit projet
3) Le parcellaire

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023

Le Maire
Marc TOURELLE

COMMUNE DE NOISY-LE-ROI 78590 - YVELINES

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente